

## **Les nouveaux programmes de philosophie :** **les propositions de la SO.P.PHI**

La SO.P.PHI apporte son soutien au projet de programmes du CSP. En effet, ces programmes de notions, c'est-à-dire composés de champs de problèmes, ont pour finalité de former le « jugement critique » des élèves, et de les instruire par « l'acquisition d'une culture philosophique initiale ». Les notions retenues sont toutes des notions communes ce qui assure le caractère élémentaire de l'enseignement de la philosophie au lycée propre à favoriser la réussite de tous les élèves, sans oublier les plus fragiles. Ensuite toutes les notions retenues dans la voie technologique se retrouvent dans le programme de la voie générale. Ainsi, est reconnue l'égalité de ces deux voies. Enfin, le projet de programmes rappelle que l'enseignement de la philosophie prépare à deux exercices : la dissertation et l'explication philosophique d'un texte court.

*Voici les propositions de la SO.P.PHI pour améliorer le projet qui est soumis à la consultation des professeurs.*

### **1- Les notions**

La liste des notions proposées dans la voie technologique est parfaitement adaptée. En revanche, le nombre de notions retenues dans la voie générale nous semble trop important. Il faut réduire ce nombre en obéissant à trois exigences. 1) Que les notions de la voie technologique constituent la base du programme de la voie générale. 2) Que l'on ajoute à ces notions des notions qui sont dans la liste du programme proposé pour la voie générale. 3) Que l'on tienne compte de l'horaire dans les deux voies. Sept notions pour deux heures dans la voie technologique, cela ferait quatorze notions pour quatre heures dans la voie générale. La SO.P.PHI propose donc de retenir quatorze notions au moins, et seize notions au plus, pour la voie générale afin que l'équilibre des voies soit respecté.

Dans ce cas de figure, les programmes de philosophie, pour la première fois, seraient composés d'un petit nombre de notions. Pour mémoire, dans le programme de 1973 il y avait trente cinq notions en série B (économique) pour cinq heures hebdomadaires, mais avec deux œuvres à étudier ; et dans le programme de 2003 il y a vingt neuf notions en série ES pour quatre heures hebdomadaires. Avec sept notions dans la voie technologique, et quatorze ou seize notions dans la voie générale, un tableau, des perspectives, etc., sont inutiles. Nous proposons de *suivre la voie la plus simple* : la présentation selon l'ordre alphabétique. On pourrait, par exemple, retenir cette liste de notions (les notions soulignées sont celles qui constituent la liste dans la voie technologique) :

**L'art / Le bonheur / Le devoir / L'État / L'inconscient / La justice / Le langage / La liberté / La nature / La raison / La religion / La science / La technique / Le temps / Le travail / La vérité.**

Puisqu'il s'agit de notions communes, la lecture de la liste est immédiatement compréhensible par tout citoyen qui consulterait les programmes. Puisqu'il s'agit d'un ordre alphabétique, toute détermination *arbitraire* est évitée, ce qui est en phase avec l'esprit de liberté qui prévaut lorsque les élèves examinent des problèmes qui se recoupent *nécessairement*. Ce point est essentiel.

Imaginons, par hypothèse, que les notions d'État et de religion soit enfermées dans deux perspectives distinctes. Dans ce cas de figure, le professeur de philosophie désireux de consacrer tout son temps à la réussite de ses élèves à l'examen devrait s'interdire de se questionner avec eux sur la relation entre la religion et l'État, et donc sur la laïcité qui est au cœur du pacte républicain ! Cet exemple est éloquent. Les lycéens préparant le baccalauréat ne doivent pas découvrir la philosophie comme s'il s'agissait d'un îlot séparé de la réalité.

## **2- Les auteurs**

Dans le programme de la voie générale il est bien précisé que l'étude suivie de l'œuvre « n'est pas séparée du cours dont elle accompagne le développement ». Ce texte rappelle ce qui vaut déjà dans les programmes actuels : l'étude suivie de l'œuvre est un moment essentiel dans le traitement des notions au programme et donc dans la préparation de l'écrit. Et c'est fort logiquement qu'elle se retrouve au cœur de l'épreuve orale.

Dans la liste proposée, on trouve des auteurs dont les écrits ne sont pas élémentaires. De tels auteurs ne permettent pas de choisir une œuvre pouvant faire l'objet d'une étude suivie dans les classes terminales. La SO.P.PHI propose donc d'ajouter une prescription dans les textes du projet : il faut que les œuvres ou les parties choisies des œuvres pour l'étude suivie dans la voie générale ou les textes choisis dans la voie technologique présentent un *caractère élémentaire propre à en favoriser la compréhension par tous les élèves*.

## **3- Les repères et les exercices**

La SO.P.PHI s'accorde parfaitement aux parties du projet de programmes intitulées « Repères » et « Exercices et apprentissage de la réflexion philosophique ».

Les programmes précisent que les sujets de dissertation « ne prennent pas directement pour objet les distinctions figurant dans la liste des repères. Leur formulation peut toutefois utiliser un des termes d'une distinction ». Il faut impérativement retenir ce point. Il serait en effet bien peu pédagogique d'écarter des sujets aussi bien formulés que : « La liberté est-elle absence de contraintes ? », simplement parce que, parmi les repères, on trouve le couple contrainte / obligation.

## **4- La philosophie à l'examen du baccalauréat**

La SO.P.PHI est également en phase avec cette partie du programme. Elle considère que la dissertation et l'explication de texte ont en commun de permettre à l'élève de mobiliser la compétence acquise au terme de sa formation.

Les programmes proposés par le CSP précisent que les sujets, une *question* ou un *texte*, portent « exclusivement sur l'articulation de notions figurant au programme ou, pourvu qu'ils soient nettement délimités, sur une seule notion du programme interrogée dans l'une de ses dimensions essentielles ». Ce point est essentiel. Il faut que les sujets puissent porter sur une articulation de notions. En effet, c'est ainsi que, bien souvent, sont posées les questions les plus simples dans leur formulation, telles que « La vérité est-elle libératrice ? », « Est-ce un devoir de dire la vérité ? », etc.

En ce qui concerne l'explication de texte, puisque les programmes prévoient que « la liste des auteurs définit le périmètre de choix des sujets d'examen », et puisqu'on trouve dans cette liste des auteurs dont les œuvres ne relèvent pas d'une culture philosophique initiale, il faut envisager une précision dans le texte du projet aussi bien pour la voie générale que pour la voie technologique : les extraits choisis *doivent présenter un caractère d'éléментарité et de simplicité propre à permettre aux élèves de dégager le problème dont il est question.*

SO.P.PHI  
Juin 2019